



CONSEIL DE QUARTIER no 5 SECTEUR VAL-SENNEVILLE

*COMPTE RENDU de la rencontre tenue le 15 mars 2023
à 19 h, à la salle communautaire de Val-Senneville au
656, route des Campagnards*

PRÉSENCES :

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier
M. Réginald Béland, conseiller de quartier
Mme Janique Boutin, conseillère de quartier
Mme Stéphanie Dubé, conseillère de quartier
M. Jean Simard, conseiller de quartier
M. Stéphane Dénommé, conseiller de quartier
Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications pour la Ville de Val-d'Or

ABSENCES :

M. Gino Pallagrossi, conseiller de quartier

ASSISTANCE : 2 personnes

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier de Val-Senneville, souhaite la bienvenue aux gens présents. Il procède ensuite à l'ouverture de la rencontre à 19 h 01.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président effectue la lecture de l'ordre du jour. Lecture faite, il est proposé par M. Jean Simard, appuyé de Mme Stéphanie Dubé, de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VS2023-03-01

3- Lecture, suivis et adoption du procès-verbal de la rencontre du 16 novembre 2022

Une lecture du procès-verbal est réalisée par Monsieur St-Jules. Les suivis sont faits simultanément. Il est proposé par M. Réginald Béland, appuyé de Mme Stéphanie Dubé, d'adopter le procès-verbal de la dernière rencontre avec la correction demandée.

Adopté à l'unanimité

Résolution VS2023-03-02

Suivis :

- a) **Chemin Paré :** Cela concerne le pavage de la section manquante. C'est noté pour des travaux à l'interne.
- b) **Énergitek / Centre communautaire :** Concernant l'efficacité de l'intervention d'Énergitek auprès des jeunes en raison du peu d'inscriptions et d'animation. Il importe de savoir que la ville donne 30 000 \$ à la maison des jeunes pour qu'elle intervienne de différentes façons auprès des jeunes, et ce, chaque année. La question avait été posée de savoir s'il existait une politique de communication pour annoncer les activités d'Énergitek, or c'est bien l'organisme qui est responsable d'aviser la Ville de la tenue de ses activités. Au 4 mars, M.

St-Jules a eu une conversation avec Mme Jennifer Gauthier sur la possibilité d'élargir l'offre aux enfants du primaire, puisque les services s'adressent actuellement aux 12-17 ans. Elle en parlera avec la directrice d'Énergitek, Mme Caroline Labrecque. M. St-Jules réalisera un suivi sur ce qu'il considère être une piste prometteuse pour occuper les jeunes. Dossier en développement.

- c) **Polyval** : Le plan directeur du Service Sports et plein air (SSPA) qui avait été déposé au conseil de ville le 28 novembre 2022 fut l'objet d'une nouvelle analyse au caucus du 6 mars dernier. Le plan présenté est agréable à lire, bien conçu, mais nécessite d'être plus séquencé vu sa taille volumineuse. Les conseillers municipaux ont donc proposé de retravailler le plan proposé. À suivre.
- d) **Nouveau parc** : Idem.
- e) **Demande d'ajout d'un égout pluvial entre l'église et le stationnement du Centre communautaire**: À suivre.
- f) **Demande de restauration du stationnement du centre communautaire** : En attente.
- g) **Dans le cadre du développement du parc BMX, on demande de nouveaux modules** : En attente du plan directeur du SSPA. Il est proposé par M. Réginald Béland à l'effet d'organiser une réunion d'ici à l'été avec M. Ian Bélanger, directeur Sports et plein air et Rémi Labrecque, directeur Travaux publics, pour coordonner les travaux environnants dans le parc BMX.
- h) **Demande de voie sécurisée entre l'école et le parc BMX** : La Ville a étudié la question et il apparaît que la solution la plus efficace et la moins coûteuse serait d'asphalter l'accotement cet été. Une contre-proposition à l'effet de couvrir le fossé de l'autre côté de la rue ce qui impliquerait que les piétons devraient traverser la rue pour accéder au parc. Le conseil préfère que les enfants n'aient pas à traverser deux fois et préfère avoir une solution permanente.
En ce qui concerne la voie sécurisée entre l'école et le parc BMX, le conseil n'est pas favorable à la solution d'asphaltage de l'accotement, mais désire qu'une étude soit réalisée pour qu'une voie sécurisée soit construite de ce côté vers le fossé et si ce n'est pas possible, de l'autre côté de la rue avec une traverse. Proposé par M. Béland, appuyé par M. Dénommé. Le conseiller fera le suivi.

Adopté à l'unanimité

Résolution VS2023-03-03

- i) **Égouttement du fossé / Vis-à-vis parc équestre, côté Nord** : Il y aurait une vérification à faire dès la fonte des neiges.
- j) **Inspection, vérification et réparation du centre des loisirs** : M. St-Jules demandera au comité des loisirs d'établir un calendrier des activités, afin de démontrer à la Ville l'achalandage et la pertinence des investissements. Les armoires pourrissent et doivent être remplacées pour des raisons de salubrité.
- k) **Entretien de la patinoire** : Il avait été demandé si l'appel d'offres avait été fait en fonction de la superficie et c'est bien le cas. Les travaux ne sont pas terminés; la patinoire sera aménagée en fonction de sa nouvelle dimension.
Un citoyen demande quelles sont les normes pour les patinoires dans les autres municipalités. Est-ce 50 X 100 pieds partout ailleurs?
Le président fait rapport des démarches et de la réponse concernant l'aménagement de la patinoire, de l'éclairage et de l'infrastructure l'entourant. Il y a des pourparlers avec l'école. Les travaux auront lieu avant la fin de la saison scolaire. Le conseil de quartier prend acte de ses renseignements, mais aimerait que son mécontentement soit entendu. L'effort est louable, mais le conseil aurait aimé être consulté sur la dimension de la patinoire.
- l) **Pancarte pour annoncer le chemin Paré à l'intersection de Val-du-Repos et du chemin Paré** : La pancarte doit être dévégétalisée pour la visibilité.

- m) Radars pédagogiques :** L'intervention de M. Paris a porté fruit : le principe des radars pédagogiques a été finalement accepté par la Ville, et il s'agit d'un projet en cours. Monsieur Paris est présent à la réunion.

Discussion en découlant : constat est fait que le policier-parrain n'est pas actif dans le secteur de Val-Senneville. Suite à ce constat, le conseiller M. Jean Simard propose de faire des interventions auprès de la SQ afin qu'un policier-parrain soit présent auprès du prochain conseil de quartier. Proposé par M. Jean Simard, secondé par Mme Janique Boutin.

Adopté à l'unanimité

Résolution VS2023-03-04

Il est également proposé de demander au conseiller d'intervenir auprès de la SQ et de la direction générale afin de signaler les allégations d'excès de vitesses de transporteurs de poids en longueur aux entrées du village. Proposé par M. Jean Simard, secondé Mme Stéphanie Dubé.

Adopté à l'unanimité

Résolution VS2023-03-05

Pancartes orphelines :

Le président va vérifier à qui appartient la pancarte orpheline au Sud et au Nord du village si ce n'est pas au MTQ ni à la Ville. À suivre.

4- Projets 2023

- a) Rue de la promenade :** inscrit au programme triennal pour cette année, correction de la voirie, pavage et resurfaçage/100 000 \$
- b) Chemin Val-du-repos :** entre 319 chemin Paré et la fin (3 km) / 558 000 \$ et 468 000 \$, sera fait cet été.
- c) Descente de bateau / rue Élizabeth :**
Le conseil de quartier est favorable au projet de descente de bateau de la rue Élizabeth et apporte son appui. Proposé par M. Jean Simard, appuyé par Mme Stéphanie Dubé.

Adopté à l'unanimité

Résolution VS2023-03-06

Un point en découlant : le conseil de quartier demande s'il serait possible d'avoir un quai flottant au débarcadère Bourlamaque.

5- Budget

- a) Projets locaux :** La Ville octroie des montants à des organismes communautaires locaux pour les soutenir dans leurs activités. Ces organismes doivent toutefois être accrédités. M. St-Jules a communiqué avec les organismes éligibles à du financement pour leur indiquer la marche à suivre. Les organismes suivants ont obtenu des sommes d'argent : la Soupe de l'amitié (2000 \$) et le Comité des loisirs (3000 \$).
- b) Conseil de quartier :** Les règles d'attribution ont changé cette année. Auparavant, un montant de 3000 \$ était remis par conseil de quartier pour dynamiser le quartier. À présent, le montant de 2500 \$ par district, donc 1250 \$ par quartier (Vassan/Val-Senneville) est réservé pour la mise en place de projets structurants par la communauté dans le quartier. Les conseillers discutent et sont surpris par ce changement. Ils demandent au président d'intervenir pour demander 2 500 \$ par conseil de quartier. M. St-Jules demandera donc 2500 \$ par conseil de quartier, et non par district, compte tenu du principe d'équité. Il confirmera le montant sous peu.
- c) Petite caisse :** Mme Stéphanie Dubé informe les conseillers qu'il reste désormais un total de 768,25 \$ dans la petite caisse du conseil de quartier de Val-Senneville par suite des différents achats et financements effectués. Il est envisagé d'ouvrir un compte bancaire.

6- Varia

a) Comité des loisirs : Le 4 mars dernier, M. St-Jules a participé aux activités organisées à Vassan et Val-Senneville. Il a ressenti beaucoup de bienveillance, un esprit familial. Le tout était bien organisé, c'était plaisant. Il a trouvé le Comité des loisirs proactif. Il est content de voir que ce sont des jeunes organisateurs. Comme conseil de quartier, il dit que l'on devrait être là pour les encourager et les épauler. Il propose une motion de félicitations au Comité des loisirs. Il serait intéressant d'avoir un calendrier d'activités annuel.

b) Renouvellement des mandats/élections : Au 14 juin, il y aura un point à l'ordre du jour qui sera renouvellement des mandats/élections. M. St-Jules sonde les conseillers pour connaître leur intérêt :

- Jean Simard : a un intérêt certain pour un autre mandat
- Gino Pallagrossi : aurait un intérêt, à confirmer
- Stéphane Dénomme : laisse sa place

M. Réjean Beaudet, un citoyen présent, démontre de l'intérêt à être conseiller de quartier. Il sera invité à la séance du 14 juin.

7- Questions, interventions du public

Un citoyen remet une lettre au président concernant la virée Beaudet.

8- Date de la prochaine assemblée

La prochaine rencontre du conseil de quartier aura lieu le mercredi 14 juin 2023 à 19 h, à la salle communautaire de Val-Senneville au 656, route des Campagnards.

9- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jean Simard, appuyé par M. Réginald Béland, de lever la séance. Il est 20 h 31.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VS2023-03-07

CHANTAL GAINARD
Secrétaire d'assemblée